



N'oubliez pas de vous inscrire!

FORMATION

Clôturer sa comptabilité et faire sa déclaration TVA

Cette journée s'adresse à des agriculteur-trice-s qui utilisent le logiciel de comptabilité simplifié développé par le CFPPA de Die, et qui ont besoin d'une session collective pour vérifier leur saisie comptable et clôturer leur comptabilité

Le 21 mars 2018

Avec Olivier LEGAUT, ancien formateur au CFPPA de Die

Contenu :

- La clôture comptable : principes et intérêts.
- Savoir vérifier la cohérence des saisies comptables effectuées, procédures de contrôle (balance)
- L'inventaire et la comptabilisation des stocks.
- Les amortissements.
- Les dettes et créances (compte de classe 4)
- Traitement de la TVA : opérations de clôture (arrondis d'euros), la déclaration TVA
- Premiers éléments de gestion

En pratique:

- Date: 21/03/2018
- Lieu: A définir
- Horaires: 9h30 - 17h30
- Repas: repas sous forme d'auberge espagnole, chacun ramène un plat à partager
- Inscription: renvoyer le bulletin d'inscription ainsi que le bulletin d'adhésion avec leurs chèques respectifs à l'ADEAR



Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural de la Drôme
c/o l'Usine Vivante
24 Avenue Adrien Fayolle
26400 CREST
04.28.51.00.02/07.82.39.28.05
adeardrome@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION



« Clôturer sa comptabilité et faire sa déclaration TVA »

NOM Prénom.....

Adresse.....

Tél fixe..... Tél portable

Adresse mail

Je suis : Agriculteur.trice Porteur.se de projet Autre

Je suis éligible aux fonds de formation VIVEA : Oui Non

J'autorise l'ADEAR à diffuser mon adresse mail pour organiser du covoiturage: Oui Non

Conditions d'accès aux formations:

Cette formation est gratuite pour les personnes cotisants au fonds de formation Vivéa (agriculteurs et cotisants solidaires). Elle est également accessible aux porteurs de projets gratuitement, sous réserve de fournir une attestation d'éligibilité au fonds Vivéa (à demander au PAI).

Les personnes non éligibles peuvent participer à la formation dans la limite des places disponibles. Dans ce cas contactez-nous au 04.28.51.00.02.

Accompte:

Nous demandons un acompte de 50 euros qui ne sera encaissé qu'en cas d'annulation unilatérale moins de quinze jours avant le début de la formation ou en cas de limitation du financement de Vivéa suite à un dépassement de plafond*, sauf cas de force majeure.

*En effet, les nouvelles orientations politiques de Vivéa limitent à 2 000 euros par année civile le financement de formation pour tous les stagiaires. Veuillez vous rapprocher de Vivéa pour connaître votre solde.

BULLETIN D'ADHESION



NOM Prénom.....

Adresse.....

Tél fixe..... Tél portable

Adresse mail

Je suis : Agriculteur.trice Porteur.se de projet Autre

Je suis éligible aux fonds de formation VIVEA : Oui Non

Montant : 40€

Pour les petits budgets, ou pour une adhésion soutien, prix libre :€

En adhérent à l'ADEAR de la Drôme, je prend connaissance et accepte les statuts de l'association, ainsi que son règlement intérieur.

Signature